

**Arrêté n°2024-04-08-BC portant composition du bureau présidentiel de
la Commission d'expertise scientifique**

Section 85-86-87

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 23-1 ;
- Vu la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-28-01-2022-05 du 28 janvier 2022 portant approbation du règlement des Commissions d'expertise scientifique ;
- Vu l'arrêté n°2023-12-04-01 portant composition de la Commission d'expertise scientifique – Section 85-86-87 ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 15 janvier 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition du bureau présidentiel de la CES section 85-86-87 :

Président	Monsieur	Jérôme	GUILLARD
Vice-présidente (PR)	Madame	Guylène	PAGE
Vice-président (MCF)	Monsieur	Frédéric	TEWES
Vice-présidente (MCF)	Madame	Marion	GIRARDOT

Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Médecine et pharmacie ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.



Fait à Poitiers, le 8 avril 2024

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL